



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



Le directeur de l'École nationale d'administration

- Vu** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu** le décret n°2002-49 du 10 janvier 2002 relatif aux missions, à l'administration et au régime financier de l'École nationale d'administration, et notamment son article 2 ;
- Vu** le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'École nationale d'administration, et notamment son titre V ;
- Vu** l'arrêté du 4 décembre 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'École nationale d'administration ;
- Vu** la décision du 17 février 2020 portant adoption du règlement intérieur applicable aux MASTERS SPECIALISES ® de l'ENA ;
- Vu** les orientations pour l'application des référentiels des labels de formations de la CGE pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 en date du 10 avril 2020 ;

Décide

Article 1 : L'avenant n°1 au règlement pédagogique applicable au MASTERE SPECIALISE ® « Prévention et gestion territoriales des risques » de l'ENA, annexé à la présente décision, est adopté.

Article 2 : L'avenant n°1 au règlement pédagogique applicable au MASTERE SPECIALISE ® « Expert en affaires publiques européennes » de l'ENA, annexé à la présente décision, est adopté.

Article 3 : Le directeur des enseignements et de la recherche de l'École nationale d'administration est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ENA.

Fait à Strasbourg, le

18 MAI 2020

Patrick GÉRARD

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

1, rue Sainte Marguerite - F - 67080 Strasbourg Cedex - Tél. + 33 (0)3 88 21 44 44 - Fax. + 33 (0)3 88 21 44 59

2, avenue de l'Observatoire - F - 75272 Paris Cedex 06 - Tél. + 33 (0)1 44 41 85 00 - Fax. + 33 (0)1 44 41 86 46

www.ena.fr